



Appel à manifestation d'intérêt Observatoire des usages des réseaux de recharge pour véhicules électriques en France

Préambule

Les aménageurs publics, qu'il s'agisse de communes, d'intercommunalités, de départements ou de syndicats d'énergie participent activement au développement de la mobilité électrique en France. Ils sont ainsi les plus grands installateurs de bornes de recharge et gèrent plus de 70 % du réseau français.

Dès 2013, de nombreuses collectivités ont participé au développement de l'électromobilité en déployant des bornes de recharge accélérée et rapide en voirie. Elles offrent ainsi une solution de recharge du quotidien lorsqu'il n'est pas possible de brancher son véhicule électrique à son domicile, en itinérance ou pour répondre à un besoin de recharge d'appoint. Pour faciliter leur installation, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie a participé au financement des réseaux développés par les collectivités. Dans le cadre des Programmes des Investissements d'Avenir, l'ADEME a pris en charge jusqu'à 50 % du coût de l'installation des bornes et a distribué au total 50 millions d'euros à 75 réseaux.

Le programme des Certificats d'Économies d'Énergie ADVENIR piloté depuis 2016 par l'Avere-France complète la gamme de financements disponibles pour l'installation de points de recharge par les collectivités territoriales. Initialement concentré sur les points de recharge déployés sur le domaine privé, le programme participe depuis mars 2018 à l'installation de bornes en voirie.

Fin mars 2020, on dénombrait près de 29 600 points de recharge ouverts au public à travers la France. En un an, leur nombre a augmenté de 15 %. Avec 305 000 véhicules électrifiés en circulation (100 % électriques ou hybrides rechargeables), on compte actuellement un point de recharge pour onze véhicules, tandis que l'Union Européenne recommande un point de recharge pour dix véhicules.

Aujourd'hui, l'écosystème est face à un déficit d'information centralisé sur les usages des réseaux de recharge et les bonnes pratiques appliquées sur le terrain. L'Avere-France propose de palier à cette situation avec l'aide de ses partenaires.

Objet de l'appel à manifestation

Le présent appel à manifestation a pour objet de sélectionner le prestataire qui réalisera l'analyse des différents réseaux de recharge et de leur utilisation, ainsi que la rédaction des différents rapports trimestriels et annuels.

Contexte et objectifs de l'observatoire

Partenaires associés

Cet observatoire nécessite un travail en partenariat avec un ensemble d'acteurs publics et privés. L'Avere-France est le maître d'ouvrage du projet.

Pôle d'information, d'échanges et d'expertise, l'Avere-France est une association nationale créée en 1978 sous l'impulsion de la Commission européenne. Sa vocation est de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques et hybrides, notamment en stimulant et accompagnant le déploiement de la mobilité électrique auprès des collectivités locales et des entreprises. Elle rassemble les acteurs de l'écosystème de la mobilité électrique dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif.

Objectifs

Le projet vise la mise en place et la rédaction trimestrielle d'un observatoire par l'analyse de données statistiques fournies par des aménageurs publics et des opérateurs privés volontaires. Des données statistiques supplémentaires concernant d'autres usages pourront être intégrées au cours du temps en vue de donner une vision globale de tous les usages. L'analyse portera également sur la définition de profils agrégés et/ou de typologies d'utilisateurs entièrement anonymisés ainsi que leurs pratiques de recharge.

Documents à dispositions

La liste non exhaustive des données recensées pouvant servir à l'observatoire est présentée en annexe. Le prestataire pourra proposer d'autres indicateurs à fournir qu'il juge pertinents au regard du présent observatoire. Ces indicateurs seront validés par l'Avere-France en concertation avec les aménageurs et opérateurs.

Présentation des résultats

Etat des lieux des réseaux de recharge

Le prestataire réalisera un état des lieux des infrastructures de recharge ouvertes au public comprenant :

- La liste des infrastructures
- Leurs caractéristiques détaillées (notamment types et nombre de points de recharge, types de prise, puissances délivrées, dispositifs tels que charge sur candélabre, tarifs...)
- Une cartographie.

Analyse des usages

Le prestataire réalisera une analyse de profils agrégés et/ou de typologies d'utilisateurs ainsi qu'une étude de leur utilisation des différents réseaux de recharge en se basant sur les différents indicateurs fournis par les aménageurs et opérateurs de recharge. Toutes les informations relatives aux usagers devront être entièrement anonymisées.

Une analyse de l'utilisation par puissance devra également être réalisée.

Présentation et diffusion des livrables

Le livrable attendu comportera un premier rapport fournissant une présentation de la méthodologie adoptée, les tableaux et listes au format tableur ainsi que des cartographies interactives au format SIG.

Le prestataire restituera également les résultats de l'observatoire lors de présentations orales aux différents partenaires à chaque nouvelle production de l'observatoire et diffusera à cette occasion les supports de communication (diapositives et rapports). Le rapport sur les usages de la recharge s'inscrira dans une démarche de publication trimestrielle.

Les aménageurs et partenaires disposeront du rapport détaillé de l'observatoire ainsi que d'une fiche positionnant leur territoire/flotte vis-à-vis des principaux indicateurs de l'observatoire.

Les livrables seront envoyés par le prestataire selon un planning qui sera contractualisé avec l'Avere-France. Tous les livrables seront soumis à la validation du comité de pilotage.

Réunions et pilotage

Préparation des réunions et comité de pilotage

Le prestataire préparera l'ensemble des contenus nécessaires à la réalisation des réunions et comités de pilotage. Les contenus seront adressés à l'Avere-France cinq jours avant la tenue de la réunion. L'Avere-France validera l'ensemble des contenus proposés. A la fin de chaque réunion et comité de pilotage, le prestataire réalisera les comptes-rendus dans un délai maximum d'une semaine après la date de réunion.

Comité de pilotage

Un comité de pilotage réunira l'Avere-France, des partenaires le cas échéant ainsi que les aménageurs publics participant à l'observatoire. Celui-ci permettra de partager les avancées des travaux, d'enrichir le travail réalisé et de valider les différentes étapes. Il se réunira au minima 3 fois avant la première restitution selon un calendrier établi.

Il est demandé en cas de besoin au prestataire de chiffrer un comité de pilotage supplémentaire.

Réunion de suivi - points d'étapes

Pour le bon suivi de la prestation, des points d'étapes seront organisés entre chaque comité de pilotage avec l'Avere-France, des partenaires le cas échéant, les aménageurs publics et le prestataire. A minima, il est prévu :

- Une réunion de cadrage de la mission
- Un point d'étape entre le comité de pilotage de lancement et l'intermédiaire
- Un point d'étape entre le comité de pilotage intermédiaire et le comité de pilotage de restitution.

Présentation des candidats

Les offres remises devront comporter les éléments suivants :

1. **Présentation du candidat :**

- Une présentation synthétique du candidat
- Une présentation du service qui prendra en charge les prestations, en détaillant ses spécificités et sa capacité à répondre aux besoins décrits dans le cahier des charges.

2. **Méthodologie et organisation de la mission :**

- La compréhension du contexte, des objectifs et des enjeux de la mission
- L'organisation méthodologique établie sur la base du cahier des charges et permettant de répondre à l'ensemble de ses exigences
- Les moyens prévus pour assurer une complète anonymisation des données mises à disposition et un engagement à ne pas les utiliser dans le cadre d'autres activités menées par le candidat
- Le plan et les modalités de production des livrables décrits dans le cahier des charges
- Le planning proposé, par phase le cas échéant, pour répondre aux exigences de délais
- Les éventuelles modalités de sous-traitance ou de groupement envisagés pour répondre à la mission
- Le regroupement d'acteurs pour une approche transversale est acceptée.

3. **Présentation de l'équipe type et de l'organisation associée :**

- L'organisation et les modalités de pilotage proposées pour la mission
- Une présentation des profils types (CV anonymisés) pouvant participer à la réalisation de la Prestation
- La composition de l'équipe type proposée, son dimensionnement et son organisation avec un détail de la charge en jours/hommes par profil
- La présentation de l'interlocuteur privilégié.

4. **Présentation des références sur la mobilité électrique et les infrastructures de recharge :**

- Les références du candidat dans le domaine de la mission décrite dans le cahier des charges et notamment sur les modélisations de trafics le cas échéant
- Les références de l'équipe et des profils types proposé dans le domaine de la mission décrite dans le cahier des charges.

Devis détaillé

Un devis détaillé par prestation / livrable précisant pour chacun :

- Les équivalents en jours/hommes et les taux appliqués
- Les éventuels frais
- Le total hors taxes.

Rémunération

Le prestataire sera rémunéré par des prix globaux. Le règlement s'effectuera au fur et à mesure de l'exécution du marché, suivant la remise et la validation des livrables selon des règles à définir.

Réception des offres

Les candidats à cet appel à manifestation d'intérêt doivent envoyer à l'Avere-France leur proposition avant le 16 juin 2020, par courriel aux deux adresses suivantes, en indiquant dans l'objet du mail « Candidature AMI Observatoire des usages de la recharge » :

- cecile.goubet@avere-france.org et association@avere-france.org

Ou par courrier :

- Cécile Goubet - Déléguée générale
- 22, avenue Jean Aicard 75 011 Paris

La présentation du prestataire sélectionné se fera au cours du mois de septembre 2020.

Annexe

Liste non exhaustive des données à traiter :

- Date de début de charge de la session
- Heure de début de charge de la session
- Identification de la borne
- Adresse de la borne
- Typologie du lieu (voirie, parking, espace privé)
- Numéro de client si abonné
- Numéro de badge
- Modèle du véhicule si abonné
- EMP si session en itinérance
- Type d'accès à la recharge (abonné, itinérance, carte bancaire, smartphone, autre)
- Puissance de la borne (normale, accélérée ou rapide)
- Type de prise
- Energie délivrée (kWh)
- Durée de connexion (min)
- Durée de charge (min)
- Puissance max atteinte (kW)
- Session réservée (oui ou non)
- Session facturée (oui ou non)
- Montant facturé (€TTC)
- Nombre de connexions par point de recharge
- Nombre de connexions par tranches de durée de charge (tranches 0-1h, 1-2h, 2-4h, 4-8h, 8h et plus) par point de recharge
- Taux d'utilisation par point de recharge
- Taux de disponibilité
- Nombre d'abonnés au service de recharge (si le réseau propose un abonnement)
- Structure de la tarification
- Type de contrat : délégation de service public, investissement propre, autres